

L'ÉCHO

Magazine de la ville de Saint-Médard-d'Eyrans

n°112
juin - juillet
2020

La nouvelle équipe municipale



Zoom

Remerciements

Dossier

La nouvelle équipe
municipale

Et aussi

Le budget
Les associations
Les portraits



www.saint-medard-deyrans.fr



ÉDITO



Chers amis,

Nous venons tous de vivre des moments particulièrement compliqués avec la mise en place du confinement, le 17 mars dernier, suite à l'apparition de la COVID 19 dans le monde entier. Après la Chine, de très nombreux pays ont adopté cette mesure, afin d'essayer d'éviter le pire et notamment la propagation de ce virus. Sur notre commune, comme ailleurs, la vie a pris un nouveau rythme pendant ces quelques semaines, car quasiment tout s'est arrêté. Nous avons pris conscience du travail quotidien des personnels soignants et les applaudissements de chaque soir étaient un hommage amplement mérité. Je tiens moi aussi et encore une fois, à les remercier et à saluer leur engagement. Nous devons rester extrêmement prudents au moment où, petit à petit, le déconfinement se met en place, car la menace est toujours là et notre comportement doit respecter certaines règles préconisées et répétées constamment.

Le premier tour des élections municipales s'étant déroulé le 15 mars, ce sont les élus de l'ancienne et de la nouvelle équipe qui ont géré, à mes côtés, cette crise. Je tiens là aussi à les en remercier. Nous avons organisé la poursuite du service public en respectant strictement les consignes de sécurité sanitaire dictées par l'Etat, et c'est souvent par téléphone et par mail que la communication a été organisée. Les visio et audio conférences ont été de mise, afin de faire le point sur la situation en lien très étroit avec les services préfectoraux

et notre intercommunalité. Saluons l'implication de l'ensemble des services de la mairie qui ont été fortement mobilisés pour organiser, dès le 11 mai, la reprise de nos écoles. Nous avons là aussi travaillé en étroite collaboration avec les enseignants et les représentants de parents d'élèves, dans le but de préparer le retour des enfants et des enseignants, en respectant les consignes du protocole sanitaire. La troisième rentrée scolaire de l'année, le 22 juin, nous a conduits à retrouver pratiquement les effectifs complets sur nos deux écoles, tout en respectant à nouveau un protocole, certes allégé, mais toujours sécuritaire.

C'est le 27 mai que le nouveau Conseil Municipal a été installé définitivement avec l'élection du Maire et des adjoints. Cette séance s'est tenue à la salle des fêtes, sans public mais diffusée en direct sur la chaîne YouTube de la commune créée à cet effet, vous permettant ainsi d'assister à cette réunion. Depuis le 10 juillet et la levée de l'état d'urgence sanitaire, nous poursuivons nos réunions dans la salle des fêtes et nous avons pu procéder au vote du budget 2020, le 16 juillet. Cette année encore, sur ma proposition, nous n'avons pas augmenté les taux communaux et vous trouverez, dans les prochaines pages de ce numéro de l'Echo, tous les détails de ce budget 2020. Les principaux investissements sur cette année vont consister à terminer la deuxième phase de rénovation de la route de Larchey et dans l'agrandissement de la salle polyvalente.

Je vous souhaite à toutes et à tous, de bonnes vacances et surtout une très bonne santé.

Restons prudents.

Amicalement, votre Maire,

Christian TAMARELLE

Vice-Président de la Communauté de Communes



Mes chers amis,

Nous sommes ravis de pouvoir enfin reprendre le cours de nos publications, après une interruption de près de six mois. Permettez-moi en premier lieu de vous espérer toutes et tous en bonne santé en cette période de déconfinement progressif. La commission communication nouvellement constituée, s'est d'ores et déjà mise en ordre de marche pour vous dispenser dans ce numéro une information riche de sujets, dont une présentation détaillée du nouveau Conseil Municipal et du budget prévisionnel 2020. Si la crise sanitaire que nous

traversons nous a contraints à un léger retard dans la mise en œuvre de notre programme, elle nous a autorisés dans le même temps à poser les jalons d'une mandature que nous souhaitons dynamique et réfléchie. Une dynamique nous ayant permis de réagir avec célérité dans la mise en œuvre des protocoles imposés par la pandémie et qui appelle nos remerciements les plus chaleureux pour toutes celles et ceux qui se sont investis sans compter. Une réflexion teintée d'anticipation, qui devrait nous conduire à dérouler comme il se doit, le programme pour lequel vous nous avez renouvelés votre confiance et dont nous vous remercions. Dans l'attente du plaisir de vous retrouver, portez-vous bien.

Amicalement.

Pascal BARROUILHET

Adjoint au Maire

Chargé de l'information, de la communication et des associations

Rond-point Sable d'Expert / RD1113

En janvier dernier, le lancement des travaux d'aménagement du rond-point situé entre l'avenue du Sable d'Expert et la RD1113 faisait suite à une série d'aménagements souhaités par la municipalité, la Communauté de Communes et le Département, afin de sécuriser la RD1113. Le coût de ce carrefour est de 450 000€ HT, dont 300 000€ pris en charge par la CCM et 150 000€ par le Département. La commune, quant à elle, sera chargée de l'aménagement paysagé (avec une aide de 1500€ du Département).



Monsieur le Maire, Corinne MARTINEZ et Bernard FATH, les Conseillers Départementaux, ainsi que les agents du Département et les responsables de l'entreprise COLAS, lors de la réception du chantier.

Retour sur les travaux

Si les débuts se sont déroulés sans encombre, ils ont dû être interrompus quelques semaines en raison du confinement. Heureusement, l'entreprise en charge de cette réalisation a pu finaliser le chantier assez rapidement et dans de bonnes conditions, notamment du d'une circulation amoindrie comparativement à d'habitude.

Ce carrefour, désormais sécurisé, permet de ralentir la vitesse des véhicules sur la RD1113 et de fluidifier la sortie de l'avenue du Sable d'Expert.

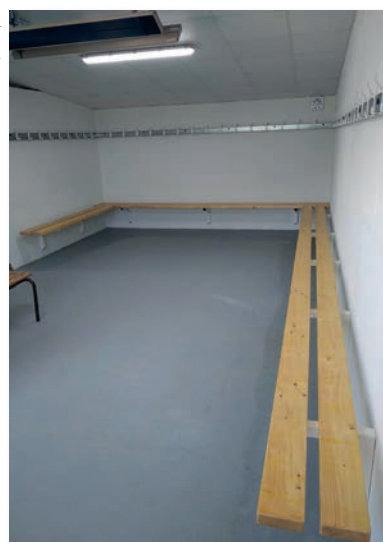
Monsieur le Maire et son équipe vont désormais travailler avec le Département, à la sécurisation du carrefour RD1113 / route des Brouilleaux / route de Larchey / rue du Milan.



Les travaux courants

Durant le confinement, les agents des services techniques ont effectué des tâches essentielles à la bonne tenue de la commune (tontes aux endroits stratégiques, réparations indispensables...). Malheureusement, certains travaux ont dû être repoussés. Depuis le mois de mai, ils travaillent donc d'arrache-pied afin de rattraper le retard accumulé durant cette période particulière. C'est ainsi qu'ils ont fini d'aménager les vestiaires du rugby, en y apposant les porte manteaux et les bancs fabriqués par leurs

soins. Ils ont également restructuré les espaces verts du chemin des Sables et changé une conduite de gaz de l'annexe de la salle des fêtes. Durant la période estivale, ils se sont attaqués aux travaux dans nos deux écoles.



A l'ordre du jour

Extraits des Conseils Municipaux

des 26 février / 27 mai / 10 juin 2020

26 février 2020

>Vote du compte administratif 2019

Monsieur le Maire se retire avant le vote.

Monsieur BARROUILHET présente le compte administratif :

Fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	CLOTURE
			Excédent
Prévu	3 023 421,67	3 023 421,67	
Réalisé	2 187 041,72	2 572 278,77	385 237,05

Investissement	DEPENSES	RECETTES	CLOTURE
			Déficit
Prévu	1 006 861,44	1 006 861,44	
Réalisé	613 467,89	399 009,62	214 458,27

Le compte administratif est adopté.

>Approbation du Compte de gestion 2019

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019, le compte de gestion 2019 dressé par le receveur, n'appelle ni observation, ni réserve et est approuvé.

>Affectation des résultats 2019

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :			
Résultat de l'exercice	excédent :	385 237,05	
	déficit :		
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent :	591 007,67	
	déficit :		
Résultat de clôture à affecter	excédent :	976 244,72 €	
	déficit :		
Résultat réel de financement de la section d'investissement :			
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent :		
(D001)	déficit :	-214 458,27	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent :		
	déficit :	-366,44	
Résultat comptable cumulé (D001)	excédent :		
	déficit :	214 824,71	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées:		-366 300,00	
Recettes d'investissement restant à réaliser :		4 599,00	
Solde des restes à réaliser (RAR) :		-361 701,00	
Besoin de financement de la section d'investissement (D001) :		-576 525,71	
Besoin de financement total (R1068) :		-576 525,71	

Transcription budgétaire de l'affectation des résultats

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
dépenses	recettes	dépenses	recettes
D002= déficit reporté	R002= Excédent reporté :	D001=	R001= excédent reporté :
	399 719,01 €	-214 824,71	R1068 =
			576 525,71

>Approbation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'approuver la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle apparaît au dossier annexé à la présente délibération et qui porte notamment sur les points suivants :

- rectification d'erreurs matérielles
- modification de quelques points du règlement et du zonage

>Modification des statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu

Suite à une modification législative, les statuts de la CCM doivent évoluer dans leur rédaction et leur structuration.

La CCM exerce des compétences :

- obligatoires, par détermination de la loi,
- optionnelles, avec définition d'un intérêt communautaire,
- facultatives, à sa libre appréciation

Concernant les compétences obligatoires, il convient d'une part, de retirer la mention au PLU, dans la mesure où les conditions d'opposition à ce transfert étaient réunies ; et d'autre part, d'ajouter la mention « des terrains familiaux locatifs » au titre de l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Parmi les compétences optionnelles, la réglementation prévoit l'exercice d'un nombre minimum de compétences, et la définition de l'intérêt communautaire de chacune de ces compétences.

Les compétences optionnelles inscrites dans les statuts voient leur intérêt communautaire défini dans une délibération distincte, déterminé par le conseil communautaire à la majorité des deux tiers.

Cet intérêt communautaire doit être défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert de compétence. A défaut, la communauté de communes exerce l'intégralité de la compétence transférée.

De ce fait, seuls les libellés des compétences optionnelles apparaissent désormais dans les statuts, et leur intérêt communautaire est défini dans des délibérations distinctes.

Le libellé de la compétence optionnelle « Maison de Services au Public (MSAP) » doit évoluer selon la rédaction suivante « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. »

La rédaction de la compétence optionnelle « Équipements sportifs d'intérêt communautaire » a été modifiée par l'abrogation de son article de référence initial (L5214-23-1 CGCT) et a évolué par l'adjonction de deux nouvelles sous-compétences « équipements culturels et équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ».

Au regard de l'ampleur de cette compétence dont le libellé change radicalement, il est prévu de retirer cette compétence optionnelle.

Concernant les compétences facultatives, il est proposé de préciser le contenu de la compétence « Transports et déplacements », en ajoutant la mention suivante : « Étude sur les modes de déplacements individuels et collectifs, traditionnels ou alternatifs et innovants ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'approuver la modification des statuts

>Mise à jour du tableau des effectifs

>Lancement de l'enquête publique sur l'incorporation dans le domaine public communal de la parcelle B708

>Extraction du domaine public des emprises de deux bâtiments communaux

>Délibération sur le dispositif Argent de Poche

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de proposer aux jeunes âgés de 14 ans à 18 ans le dispositif « argent de poche ».

Les autres mentions issues de la délibération prise le 11/02/2016 restent inchangées.

À l'ordre du jour

>Avis sur l'autorisation d'exploiter une installation logistique -QUARTUS LOGISTIQUE- sur la commune d'Ayguemorte-les-Graves relevant de la réglementation relatives aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas émettre d'objection à la demande de régularisation administrative de l'exploitation d'une installation logistique QUARTUS LOGISTIQUE sous réserve que cette demande recueille les avis favorables des autorités ad-hoc. Monsieur le Maire précise que l'avis du Conseil Municipal ne conditionne pas la décision finale d'autorisation d'exploiter qui appartient à monsieur le Préfet.

>Mise à jour du Droit de Prémption Urbain

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que le droit de préemption urbain simple est applicable sur les secteurs suivants :
- zones urbanisées : ensemble des zones UA, UB, UC, UCa, UE, UX, UXa, UXb, UXc,
- zones à urbaniser : ensemble des zones 1AU, 1AUa, 2AU
La présente délibération ne sera exécutoire qu'une fois que la modification du PLU sera elle-même exécutoire et si les modalités de publicité suivantes du droit de préemption ont été accomplies.

>Motion de soutien à la filière vin et eaux-de-vie de vin

les élu(e)s du Conseil demandent à Monsieur le Président de la République Française de :
- faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE ;
- reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vin touchées par les représailles américaines.

27 mai 2020

>Election du Maire

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote. Monsieur TAMARELLE Christian est candidat à la fonction de Maire de la commune.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nbre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nbre de votants (enveloppes déposées) :	23
Nbre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages blancs (article L65 code électoral) :	0
Nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue :	12

Ont obtenu : Monsieur TAMARELLE Christian : 23 (vingt-trois) voix
monsieur TAMARELLE Christian ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

LE CONSEIL

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, nous comptabilisons 23 suffrages exprimés pour monsieur TAMARELLE Christian.

PROCLAME monsieur TAMARELLE Christian, Maire de la commune de Saint-Médard-d'Eyrans et le déclare installé

AUTORISE monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire nouvellement élu prend immédiatement ses fonctions de maire.

>Détermination du nombre d'adjoints

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de cinq postes d'adjoints.

>Election des adjoints

(voir dossier élections municipales)

10 juin 2020

>Désignation du nombre de commissions communales
(voir dossier élections municipales)

>Désignation des membres des différentes commissions communales
(voir dossier élections municipales)

>Indemnité des adjoints

le Conseil Municipal décide, avec effet au 1^{er} juin 2020 de fixer le montant des indemnités de fonction d'adjoint durant la totalité du mandat à 19,8% (taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique). Ce pourcentage correspond aux prescriptions légales en fonction de la strate démographique.

>Délégations du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire rappelle que dans ce cadre, il doit rendre compte à chaque Conseil Municipal des décisions qu'il a prises sur délégation. Le Conseil Municipal peut également toujours mettre fin à la délégation.

>Désignation des représentants au SIAEP

Messieurs Christian TAMARELLE et Bernard CHEVALIER sont désignés comme délégués auprès du SIAEP.

>Désignation des représentants élus au sein du CCAS

Le Conseil Municipal décide de fixer le nombre du Conseil d'Administration du CCAS à :

- 8 membres élus (non compris le Maire qui est Président)

- 8 membres nommés par monsieur le Maire

Nadia SABY, Ingrid COMPAN, Pascal BARROUILHET, Stéphanie LAURONCE, Anne-France FARRÉ, Caroline DOMINGO, Nahema HALLOUCHE et Nathalie ALCALA sont élus au Conseil d'Administration du CCAS en qualité de membre de la liste ayant fait acte de candidature.

>Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Laure GÉRARD, Vincent BALLION, Philippe BOUYSSOU, Pascal BARROUILHET, Joao MARINHO et Véronique MELSBACH sont désignés membres titulaires ou membres suppléants de la Commission d'Appels d'Offres.

>Désignation d'un délégué à la sécurité de la ville

Le Conseil Municipal décide de nommer Pierre BOUREAU, délégué à la sécurité de la ville.

>Désignation d'un délégué élu au CNAS

Nadia SABY est désignée comme déléguée élue de la commune auprès du CNAS.

>Désignation d'un délégué correspondant tempête

Le Conseil Municipal décide de nommer Christian TAMARELLE, correspondant tempête. En cas d'absence Pascal BARROUILHET représentera Christian TAMARELLE.

>Désignation d'un délégué correspondant défense

Le Conseil Municipal décide de nommer Pierre BOUREAU correspondant défense. En cas d'absence, Anne-France FARRÉ représentera Pierre BOUREAU.

>Vote des taxes

le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :

• Foncier bâti = 21,24%

• Foncier non bâti = 40,57%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat.

>Tirage au sort des jurés d'assises

Celui-ci s'effectue à partir de la liste électorale et concerne 6 personnes. Ce nombre représente le triple du nombre de jurés qui se rattachent à notre commune soit deux, conformément au tableau établi par la Préfecture.

Les Élections Municipales

Le 15 mars dernier, les électeurs de Saint-Médard-d'Eyrans ont élu une nouvelle équipe municipale. A l'issue des votes, c'est la liste « Continuons ensemble », conduite par Christian TAMARELLE, Maire sortant, qui a été élue. Suite à cette élection et en raison de la situation sanitaire, le premier Conseil Municipal n'a pu se réunir que le samedi 27 mai. A cette occasion, les nouveaux conseillers municipaux ont élu le Maire et ses adjoints. Christian TAMARELLE a été élu Maire à l'unanimité. Cinq adjoints ont été désignés. Retour sur ces deux journées :

Résultats

Les habitants de Saint-Médard-d'Eyrans ont élu la seule liste candidate dont voici les résultats officiels :

La liste « Continuons ensemble », portée par Christian TAMARELLE est élue.

Nombre d'inscrits : 2 335

➤ **Taux de participation : 35,63 % (832 inscrits)**

➤ **Taux d'abstention : 64,37 % (1 503)**

➤ **Votes exprimés : 32,51 % (759)**

➤ **Votes blancs : 2,52 % (21)**

➤ **Votes nuls : 6,25 % (52)**



Sont élus :

TAMARELLE Christian, SABY Nadia, BARROUILHET Pascal, COMPAN Ingrid, CHEVALIER Bernard, GÉRARD Laure, VITRAC Xavier, LAURONCE Stéphanie, MARINHO Joao, MELSBACH Véronique, KERHOAS Pascal, HALLOUCHE Nahema, BOUREAU Pierre, DOMINGO Caroline, BERDOU Laurent, ALCALA Natalie, LABESQUE-FAURÉ Julien, TILLOT Cécilia, BALLION Vincent, FARRÉ Anne-France, BERLAND Lionel, DETAEVERNIER Céline, BOUYSSOU Philippe

Remerciements

Monsieur le Maire et son Conseil Municipal souhaitent remercier les habitants pour la confiance qu'ils leur ont témoignée. Pour se faire, un apéritif convivial sera organisé au mois de septembre, à l'occasion du marché dominical. Une invitation vous sera envoyée prochainement au regard de l'évolution de la crise sanitaire.

Election du Maire et des Adjoints

Samedi 27 mai dernier, la salle des fêtes accueillait le premier Conseil Municipal de cette nouvelle mandature. Cette réunion, au vue des conditions sanitaires à respecter, s'est tenue à huis clos. Elle a été diffusée sur la chaine YouTube de la commune, afin que les habitants puissent assister en direct, ou en différé à l'élection du Maire et de ses adjoints. **Un seul candidat à la fonction de Maire, Christian TAMARELLE, élu à l'unanimité.** Après avoir revêtu officiellement son écharpe de Maire, monsieur TAMARELLE a proposé à ses conseillers municipaux de désigner cinq adjoints. Ils ont été élus à la majorité absolue (liste ci-dessous). Le Conseil Municipal du 10 juin a permis de nommer les membres des commissions communales (tableau ci-dessous).

Pendant l'élection du Maire et des adjoints, les gestes barrières et les mesures sanitaires en vigueur ont été scrupuleusement respectés.



Adjoints au Maire :

Nadia Saby, déléguée aux affaires sociales, à la banque alimentaire, aux offres d'emploi, au jumelage et aux relations avec la Communauté de Communes, **Pascal BARROUILHET**, délégué à l'information, la communication et aux associations ; **Laure GÉRARD**, déléguée à la jeunesse, aux affaires scolaires, aux infrastructures et aux travaux ; **Bernard CHEVALIER**, délégué au marché, aux pistes cyclables, aux chemins de randonnées, à l'éclairage public, au cimetière, aux relations avec la Communauté de Communes ; **Ingrid COMPAN**, déléguée aux animations communales et culturelles, à la bibliothèque, à l'intendance.

Désignation des membres des commissions communales :

- Finances - Urbanisme - Infrastructures-travaux	- Information Communication - Associations	- Affaires sociales - Banque alimentaire - Offres d'emploi - Jumelage - Relations avec la Communauté de Communes	- Marché - Pistes cyclables - Chemins de randonnées - Eclairage Public - Cimetière - Relations avec la Communauté de Communes	- Jeunesse - Affaires scolaires - Infrastructures travaux	- Animations communales et culturelles - Bibliothèque - Intendance
C.Tamarelle	P.Barrouilhet	N.Saby	B.Chevalier	L.Gérard	I.Compan
P.Barrouilhet N.Saby B.Chevalier L.Gérard I.Compan P.Boureau C.Domingo C.Tillot J.Labesque-Fauré P.Kerhoas	L.Berdou V.Melsbach S.Lauronce N.Saby L.Berland	N.Hallouche X.Vitrac J.Marinho C.Domingo A-F.Farré N.Alcala	V.Ballion P.Bouyssou P.Barrouilhet S. Lauronce I.Compan	X.Vitrac C.Tillot P.Boureau A-F Farré N.Hallouche V.Melsbach C.Detaeviernier	S.Lauronce L.Berdou V.Melsbach N.Hallouche X.Vitrac B.Chevalier

Conseillers

Communautaires :

- > Christian TAMARELLE
- > Nadia Saby
- > Bernard CHEVALIER

Côté loisirs

Enfin les vacances !



Maternelle



Primaire



Ados

Un été à la carte

Cette année a été bien particulière pour le service jeunesse. Il a fallu s'adapter au protocole sanitaire. Les séjours primaires et le mini-camp maternel n'ont pas été organisés, en raison des contraintes imposées. Chez les ados, certaines sorties ainsi que le séjour à BAYEN ont dû être annulés. Par contre, les deux séjours surf ont été maintenus, dans le respect des règles sanitaires imposées par jeunesse et sports (tente individuelle, port du masque dans les déplacements et groupes restreints).

Les ados ont donc pu découvrir le surf, l'autonomie en camping et les trésors de la côte landaise ! Une belle expérience et enfin quelques journées en plein air, après un confinement pas toujours évident pour les adolescents.

Le premier séjour était composé de 10 garçons ! Le soleil a été au rendez-vous pendant ces cinq jours à Moliets.



Des activités à la carte : aquapark, foot golf, ski nautique, Catamaran, escalade en nocturne, soirée sunset à la plage leur ont aussi été proposées. Ainsi que des activités sportives pour les pré-ados durant le mois de juillet.

Du côté de l'école

Ecole Maternelle

Une année bien particulière

Durant la fermeture des écoles du 16 mars au 25 mai 2020, mesure prise par le gouvernement pour pallier à la crise sanitaire liée à la covid-19, l'ensemble des élèves de l'école a bénéficié d'une continuité pédagogique mise en place par l'enseignant de chaque classe. Chaque enseignant s'est efforcé de proposer des activités ludiques et variées en lien avec les programmes de l'Education Nationale, tout en permettant aux enfants, avec le soutien de leurs parents, de renforcer leurs compétences scolaires. Après une période d'adaptation, les retours des familles ont été très positifs. Chaque enseignant a eu un contact avec tous les élèves de sa classe afin de s'assurer que les activités proposées soient réalisables. Trois classes virtuelles ont été mises en place pour maintenir un lien visuel entre les enfants, l'enseignant et l'Atsem.

Avec le retour progressif en classe depuis le 11 mai, les enseignants ont unanimement pu constater que la plupart d'entre

eux avaient effectivement gardé des habitudes scolaires durant toute cette période de confinement et de déconfinement. Et c'est avec un très grand plaisir que chaque enseignant a pu retrouver l'ensemble des enfants de sa classe pour ces quelques jours avant les vacances d'été.

La prochaine rentrée scolaire se prépare. Nous souhaitons bonne continuation aux maîtresses Astou, Agnès et Aude qui changent d'école. Maîtresse Emmanuelle est officiellement nommée directrice de l'école. Et nous accueillerons maîtresses Virginie et Christine en septembre.

L'ensemble de l'équipe pédagogique de l'école maternelle vous souhaite de très belles vacances.

Associations

APBA

Un nouvel ATURIA !

Depuis mars 2014, le journal ATURIA, remplaçant du Bulletin d'Informations de l'Association Paléontologique du Bassin Aquitain, lui-même créé en 1997, a tenu ses promesses en diffusant largement des informations locales, nationales et internationales au plan paléontologique. En six années, ce ne sont pas moins de 28 numéros, dont 4 numéros spéciaux qui ont été publiés. Un record pour la paléontologie régionale, avec des articles aussi variés que passionnants.

En ce début d'année 2020, notre comité de rédaction (Frédéric Bordessoule, directeur de publication et Annick Dutheil, directrice de rédaction) a souhaité transformer notre périodique, en y apportant de notables modifications, en y réaffirmant sa volonté d'informer le plus grand nombre et de coller au plus près à la démarche d'éducation populaire. C'est avec une nouvelle couverture remaniée qu'ATURIA se présente donc à vous depuis mars 2020. Mais les transformations apportées concernent également son contenu, avec l'introduction de nouveaux chapitres, ainsi que de nouvelles thématiques sous forme de dossiers. Autre point important, le nombre d'exemplaires de chaque numéro va également augmenter, afin de répondre à une distribution

de plus en plus large.

Enfin, cette mutation a pour objectif d'une part, de faire perdurer ATURIA en l'adaptant à son temps et d'autre part, d'attirer toujours plus de lecteurs et d'auteurs, tout en maintenant son prix unitaire de 4 € et son tarif à l'abonnement annuel de 16 €.

Espérons que le journal ATURIA pourra ainsi continuer à se faire l'écho de la communauté paléontologique régionale.



Pétanque : en attendant la reprise

Notre soirée du 7 mars a connu un vif succès. La choucroute était excellente et a été appréciée à sa juste valeur.

Le club a atteint la barre des 60 adhérents... mais depuis le 17 mars, suite à la COVID 19, nos activités ont cessé et devraient reprendre le 1^{er} septembre 2020.

Lors de notre dernière réunion du bureau le 23 juin, nous avons confirmé à regret l'annulation de tous nos concours.

Le virus étant toujours présent et compte tenu des mesures sanitaires, notre priorité demeure la santé avant tout.

Pour tous renseignements contactez le 06 73 19 70 66



BAYEN : des camps... quand même !

Oui ! Cet été, comme depuis cinquante ans, des jeunes pourront vivre la montagne à Bayen, y retrouver leurs amis et passer des moments inoubliables sur un sommet ou autour d'un feu de bois. Mais en 2020, comme pour beaucoup d'entre vous, rien n'a été facile. Notre association, comme tous les organisateurs de séjours de vacances, a vécu dans l'incertitude durant les mois passés. Jusqu'au 22 juin, toute colo était interdite. Les nouvelles mesures qui nous sont parvenues le 8 juin ont levé cette interdiction sous certaines conditions. Malgré la difficulté de s'organiser dans un laps de temps aussi contraint, le Conseil d'Admi-

nistration a décidé de maintenir deux camps sur trois.

Le séjour des enfants (9-11 ans) a été annulé ; trop de contraintes pour que cela soit de vraies vacances. Le séjour pré-ados est ouvert à 12 jeunes au lieu des 20 prévus initialement et le camp ados accueille 8 jeunes seulement. Nous respectons ainsi les distanciations sociales et nous faisons le pari que les adolescents, aidés par les équipes d'animation dont l'effectif ne sera pas diminué, prendront en compte les gestes barrières sans pour autant être privés de vacances et de dépaysement dont ils ont tant besoin.

Rugby : une saison particulière



Évidemment, nous sommes touchés par le contexte sanitaire du printemps mais nous gardons espoir. Les Arruanais sont fiers de compter 41 joueurs licenciés cette saison. La dynamique des entraînements et la bonne ambiance qui règne, attirent des joueurs de tous horizons. Les deux entraîneurs peuvent s'appuyer sur un groupe sérieux.

Les Arruanais ont réintégré le «Millésime», leur terrain de rugby, début février. Un vrai régal de pouvoir se changer dans de grands vestiaires et de pouvoir accueillir nos adversaires dans des locaux spacieux et neufs.

Sur la saison, nous comptons 5 victoires sur 8 matches, et 5 ont été annulés suite à la covid-19. La prochaine saison est déjà programmée avec un début des entraînements le mercredi 19 Août 2020, à 20h. Un week-end d'intégration dans les Landes est planifié début septembre pour apporter encore plus de cohésion au groupe.

Longue
vie aux
Arrua-
nais !
Sporti-
vement.



HBSME : la rentrée !

Alors que le championnat de Gironde battait son plein au HBSME et que les collectifs nous faisaient vivre de très belles rencontres tous les week-ends, la crise sanitaire nous a tous mis au repos.

Juste avant, durant la trêve des vacances de février, le club a organisé un entraînement spécifique pour les gardiens, ainsi qu'une séquence spéciale pour les arbitres. Ils ont pu chacun bien progresser dans leur domaine et acquérir de sérieuses compétences qui leur permettront d'être efficaces pour la suite du championnat. Cette journée s'est évidemment déroulée dans la convivialité et la bonne humeur qui caractérisent le HBSME.

Le club n'a pas pu organiser le tournoi national masculin des intercomités des moins de 15 ans garçons en raison de l'épidémie. Ce n'est que partie remise !

Fin juin, certains collectifs ont pu se retrouver pour des séances en extérieur, dans le respect des gestes barrière.



Pour cause de pandémie, l'assemblée générale s'est tenue électroniquement, nous privant de la traditionnelle journée de fin de saison.

Début juillet, les coachs ont eu l'opportunité de suivre une formation aux premiers secours, toujours très utile.



Ces derniers mois perturbés nous auront tout de même permis de préparer la rentrée.

Les inscriptions sont ouvertes dès maintenant sur notre site. Une permanence est également assurée tous les mercredis de juillet et à partir du 12 août, de 18h à 19h30 à la salle multisport. Alors, à très vite !

Pour suivre les nouvelles actualités du HBSME vous pouvez consulter le site internet www.handball-saint-medard-deyrans.fr ou bien la page Facebook @handbsme

Associations

Comité des Fêtes Nouveau bureau

Quelques changements sont intervenus au sein du bureau lors de l'assemblée générale début mars, juste avant le confinement.

La présidence est désormais assurée par Alain GINARD, suite à la démission de Laurent MAURAT qui reste cependant un membre (précieux) du bureau. Et consécutivement au départ de Christelle HAMET, Mylène FARBOS est élue trésorière.

La première réunion s'est tenue le 26 juin dans une ambiance des plus conviviales. Elle a permis de valider le programme des manifestations pour 2020, sous réserve que la situation sanitaire nous le permette :

> Tenue de la **buvette** lors de la fête de la rentrée, organisée par la mairie le 29 août.

> **VIDE GRENIER** en partenariat avec Dynamic's Club le 20 septembre.

> **SOIREE BODEGA** ; dîner et soirée dansante le 14 novembre à la salle des fêtes.

> **SPECTACLE DE NOEL** clownesque pour petits et grands le samedi 12 décembre après-midi à la salle des fêtes.

> **REVEILLON du 31 décembre** à la salle des fêtes.



Vous retrouverez toutes nos actualités sur notre page Facebook, merci de la partager largement.

L'équipe du comité des fêtes est plus que jamais unie et décidée à remplir pleinement son rôle dès la rentrée. Mais pour cela nous avons besoin de monde, alors n'hésitez pas et REJOIGNEZ NOUS !

Composition du nouveau bureau :

> Président : Alain GINARD

> Trésorière : Mylène FARBOS

> Secrétaires : Danielle MASSUET et Delphine PUISSANT

> Membres permanents : Laurent MAURAT, Eric LAVILLE, Sandra et Stéphane LECOCQ

Ils nous rejoignent : Jean Christophe RAIMBAUD, Dominique BENDICHOU, Amandine MORIN... Bienvenue à eux !

A Bientôt

Le bureau

Familles Rurales : nouveau !

Si vous n'avez pas de cavalier ou de cavalière et que vous aimez danser, notre professeur de danse de salon vous propose à partir du mardi 15 septembre 2020 de la danse solo team (il s'agit de la danse de salon en ligne pour danseur ou danseuse). Chorégra-

phie et technicité au programme !

Rendez-vous à l'annexe de la salle des fêtes le mardi de 19h30 à 20h15

Cours d'essai gratuit

Dynamic's Club : le club toujours actif

Bonjour à toutes et tous. Compte tenu des événements, les activités du club reprendront en septembre s'il n'y a pas de nouvelles restrictions.

Le 26 février dernier, s'est tenue notre assemblée générale en présence de monsieur le Maire et de son premier adjoint, qui a été suivie du pot de l'amitié.

Notre prochaine manifestation, un vide grenier, se tiendra le 20 septembre 2020, place de la Loi 1901, en partenariat avec le Comité des Fêtes.

En ce qui concerne les lotos et les concours de belote, nous attendons les instructions de la mairie et nous ne manquerons pas de

vous tenir informés.

Nous avons le plaisir de vous

faire part de l'achat d'un magnifique boulier automatique... vivement que nous puissions le tester ensemble.

A très bientôt.



La Maison de Services au Public (MSAP)

La Maison de Services au Public (MSAP) de la Communauté de Communes de Montesquieu est un lieu dans lequel les usagers sont accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit...

Avec ou sans rendez-vous, l'animatrice de la MSAP accompagne les usagers dans leurs démarches de la vie quotidienne.

- Assurer la mise en relation avec les services publics et les services de la Communauté de Communes de Montesquieu
- Informer les usagers
- Faciliter l'usage des procédures téléphoniques et électroniques
- Préparer et organiser les rendez-vous (physiques ou téléphoniques)
- Aider à constituer des dossiers et à les transmettre aux organismes
- Accompagner, si nécessaire, les usagers dans l'usage d'Internet grâce à un espace public numérique connecté (scanner, photocopies, impressions)

La MSAP aussi dans les mairies

Désormais, la MSAP s'est déployée dans les 13 communes du

territoire. L'objectif est de faciliter l'accès pour tous les habitants aux services publics et à leurs droits, en les accompagnant dans leurs démarches par la présence d'animateurs de proximité, alliant présence humaine et outils numériques. Grâce à un dispositif relais fonctionnant à distance, les entretiens se déroulent avec une animatrice de la MSAP en visio-conférence directement en mairie.

Mairie de Saint-Médard-d'Eyrans : le mardi de 15h à 16h30

Pour prendre rendez-vous sur une permanence en mairie, contactez la Maison de Services au Public de la CCM au 05 57 96 96 70.

Maison de Services au Public

10 Place Joane - 33850 Léognan

05 57 96 96 70

msap@cc-montesquieu.fr

Horaires sur rendez-vous :

Lundi : 9h-12h30 et 14h-17h

Vendredi : 9h-12h30

Horaires sans rendez-vous :

Mardi : 9h-12h30 et 14h-17h30

Mercredi : 9h-12h30

Jeudi : 9h-12h30

A NOTER

Collecte de sang

Le 25 mai dernier, l'Etablissement Français du Sang organisait une collecte à la salle des fêtes. **69 donateurs se sont déplacés.** L'EFS remercie toutes ces personnes pour leur mobilisation.

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

En vue d'une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle de la commune pour les inondations du 9 au 11 mai 2020, merci de vous faire connaître en mairie, avant le 31 août 2020, si vous avez subi des dommages.

Plan canicule

Chaque été, lorsque l'Etat active le plan canicule, la commune veille sur les habitants les plus fragiles (personnes âgées, handicapées, fragilisées, isolées, vivant seules à leur domicile). Les personnes qui le souhaitent peuvent se faire connaître auprès de la mairie et seront recensées dans un registre confidentiel. En cas de forte hausse des températures, elles bénéficieront d'un suivi et d'un soutien quotidien.

Vous pouvez vous faire connaître ou inscrire une personne au 05 56 72 70 21

Etat civil

Naissances :

Gabriel **VOGNIN**, le 10/02/2020

Johan **KERHOAS**, le 17/02/2020

Anaïs **LABESQUE-FAURÉ**, le 21/02/2020

Aria **TISNE**, le 05/03/2020

Elya **TOLFO**, le 06/04/2020

Ripley **SCHANDELER**, le 04/06/2020

Inaël **ESPADA**, le 17/06/2020

Mariages :

Mathilde **BROUT** et Lionel **CHOLEZ**, le 26/06/2020

Pascale **COMBILLET** et Thierry **PLANTEFÈVE**, le 04/07/2020

Décès :

Jacqueline **SALESSES**, le 03/01/2020

Gilbert **LAFFITTE**, le 07/02/2020

Jean **PAGÈS**, le 14/02/2020

Philippe **SATTANINO**, le 29/02/2020

Yves **DANIEL**, le 03/06/2020

Suzanne **RODRIGUEZ**, le 12/06/2020

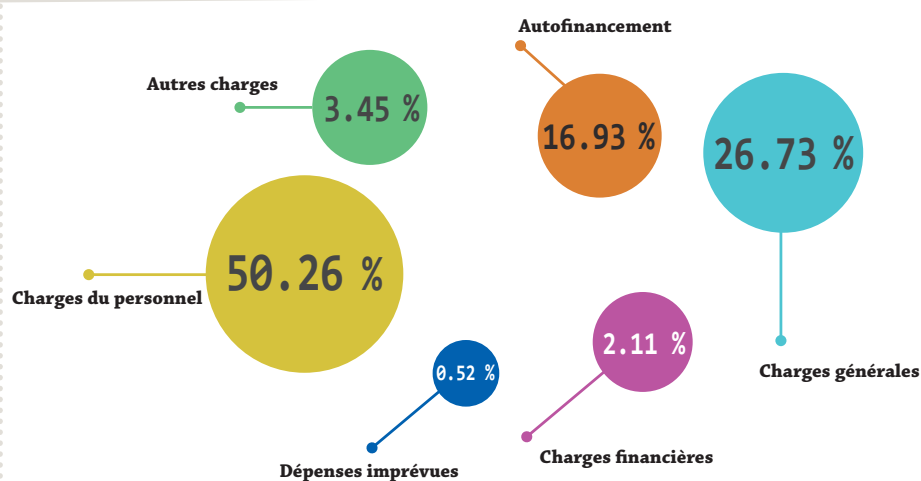
Budget 2020 : nouvelle mandature, nouvelles perspectives

Section de fonctionnement

Cette section de fonctionnement trouve son équilibre, à la fois en dépenses et en recettes, à la somme de 2 896 065,01 euros.

Dépenses de fonctionnement

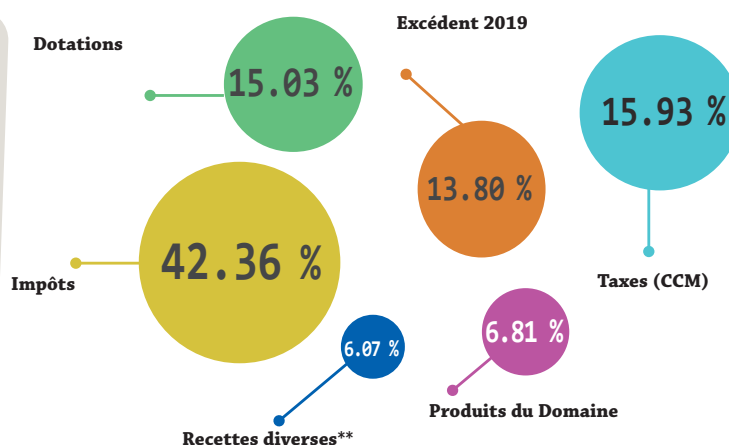
La saine gestion de nos dépenses nous autorise à dégager un excédent de fonctionnement (près de 17 % des dépenses de fonctionnement) dit **autofinancement**, directement reversé en recettes d'investissement.



Charges du personnel	1 455 491,00 €
Charges générales	774 005,80 €
Autofinancement	490 468,21 €
Autres charges	100 000,00 €
Charges financières	61 100,00 €
Dépenses imprévues	15 000,00 €
Total	2 896 065,01 €

Recettes de fonctionnement

Elles regroupent notamment les impôts directs et la taxe additionnelle reversée par la Communauté des Communes de Montesquieu depuis 2002. Postes représentant à eux seuls près de 58 % de nos recettes de fonctionnement, alors que dans le même temps, nous reversons à cette section de fonctionnement, près de 14 % d'excédent budgétaire issu de l'exercice antérieur (2019).

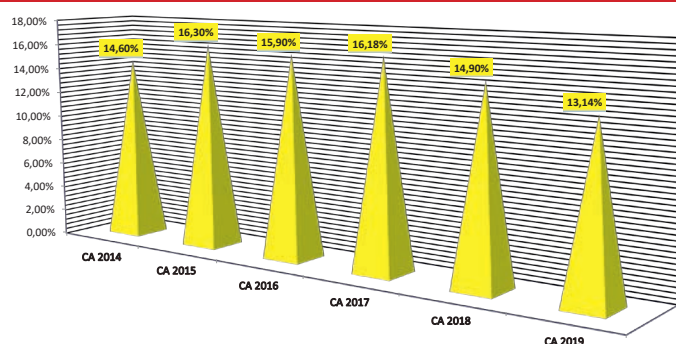


Impôts	1 226 679,00 €
Taxes (CCM)	461 300,00 €
Produits du Domaine	192 730,00 €
Recettes diverses**	175 930,00 €
Dotations	435 207,00 €
Excédent 2019	399 719,01 €
Total	2 896 065,01 €

**Droit de place, taxes diverses pour 159 880 € / Autres produits de gestion courante pour 6 050 €
Produits financiers pour 6 300 € / Travaux en régie pour 7 000 € / Atténuation de charges pour 18 000 €

Évolution de la dette communale

Dans la droite ligne des exercices antérieurs, **le Conseil Municipal a décidé, une année encore, de reconduire à l'identique les bases des taxes communales**. Ce qui constitue un signal fort en soi, dans une période d'instabilités et d'incertitudes au regard de la crise sanitaire que nous traversons.



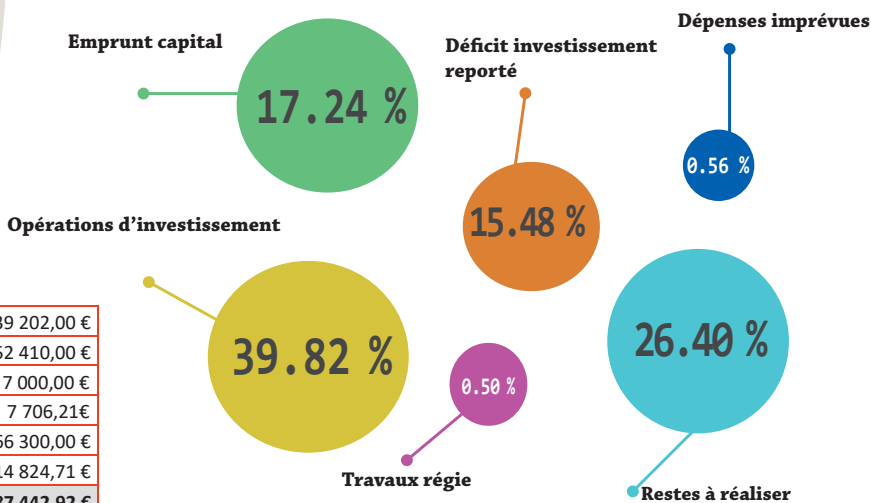
Section d'investissement

Cette section d'investissement trouve quant à elle son équilibre, à la fois en dépenses et en recettes, à la somme de 1 387 442,92 euros.

Dépenses d'investissement

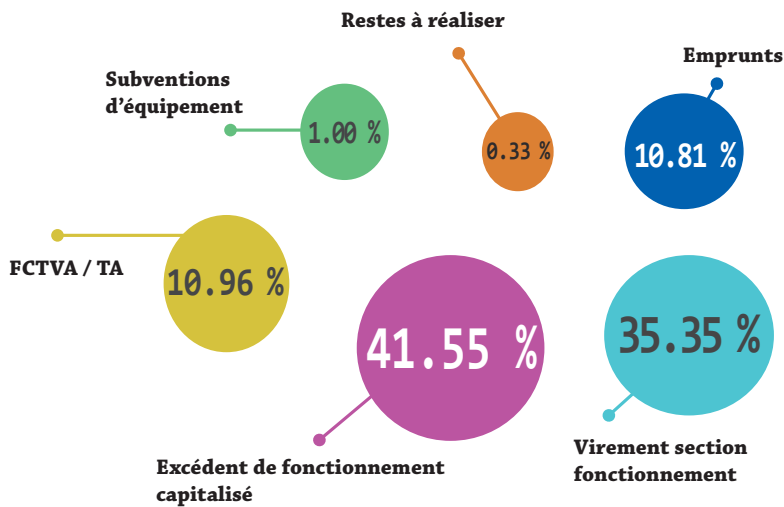
Cet exercice budgétaire sera notamment consacré à la finalisation des travaux de voirie de la route de Larchey ainsi qu'à l'extension de la salle polyvalente au niveau de la place de la Loi 1901.

Emprunt capital	239 202,00 €
Opérations investissement	552 410,00 €
Travaux régie	7 000,00 €
Dépenses imprévues	7 706,21€
Restes à réaliser	366 300,00 €
Déficit investissement reporté	214 824,71 €
Total	1 387 442,92 €



Recettes d'investissement

Un emprunt d'équilibre pourrait être contracté si le besoin s'en fait sentir, notamment au regard des perspectives d'investissement durant les années à échoir. Mais notre volonté de continuer à travailler en **autofinancement** perdure.



FCTVA, TA, Amortissement	152 000,00 €
Subventions d'équipements	13 850,00 €
Excédent de fonct. capitalisé	576 525,71 €
Virement section foncti.	490 468,21 €
Emprunt	150 000,00 €
Restes à réaliser	4 599,00 €
Total :	1 387 442,92 €

Vote du budget de la caisse des écoles

Inscriptions budgétaires école maternelle	Inscriptions budgétaires école élémentaire
Fonctionnement	Fonctionnement
Fournitures administratives, informatiques et petits équipements : 1 600 €	Fournitures administratives, informatiques et petits équipements : 1 413 €
Fournitures scolaires : 5 200 €	Fournitures scolaires : 7 560 €
Voyages, déplacements, visites : 2 000 €	Voyages, déplacements, visites : 6 822 €
Fêtes, cérémonies : 800 €	Transports collectifs : 2 310 €

Dans la droite ligne des exercices antérieurs, la municipalité poursuit l'accompagnement de ses écoles notamment au travers du renouvellement du parc informatique et du mobilier. Elle contribue également à la mise à disposition de moyens humains et/ou logistiques à l'occasion de différentes manifestations, ou plus simplement, elle participe financièrement aux différentes sorties proposées.

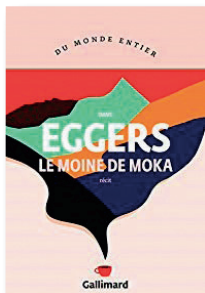
Vote du budget du C.C.A.S.

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	10 200 €	70	Produits des services, domaines et ventes diverses	7 400,00 €
012	Charges de personnel	12 000,00 €	74	Dotations et participations	2 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	48 455,89 €	75	Autres produits de gestion courante	11 200,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	77	Produits exceptionnels	0,00 €
022	Dépenses imprévues	3 000,00 €	R002	Excédent fonctionnement reporté	55 055,89 €
Total		75 655,89 €			75 655,89 €

Au travers du Centre Communal d'Actions Sociales, la municipalité initie, pérennise et encourage, en toute discrétion, diverses actions auprès des publics fragilisés et/ou en difficulté.

Culture bibliothèque et manifestations communales

Les conseils de lectures du club confiné

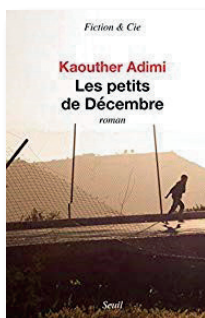


« Le moine de Moka » de Dave EGGERS - Yemen

« C'est un roman d'aventures contemporain tiré d'une histoire vraie sur le parcours d'un jeune américano-yéménite qui veut redonner vie à l'histoire du café. J'ai beaucoup aimé, son histoire est passionnante. Je me suis dit, en le lisant, que certaines personnes peuvent vivre des choses extraordinaires et difficiles dans leur vie, ça fait réfléchir... » Sandra

« J'ai été très agréablement surprise par ce livre, tant sur la

forme que sur le fond. Alors que je m'attendais à un récit un peu journalistique, Dave Eggers a une écriture très plaisante qui donne un vrai souffle romanesque à cette histoire vraie. J'ignorais tout de cette culture du café et pourtant j'en consomme ! Le livre a donc été très instructif sur ce plan, mais aussi sur l'histoire du Yémen, un pays qui n'est pas touristique et dont on ne parle actuellement dans les journaux que pour des histoires de conflits et de terrorisme... à découvrir ! » Aline



« Les petits de décembre », de Kaouther ADIMI- Algérie

« C'est un livre inspiré de faits réels. Les trois jeunes personnages sont attachants et déterminés à se battre contre les généraux qui ont un projet immobilier sur le terrain vague qu'ils utilisent comme terrain de jeux. Soutenus par les enfants de la cité et par une grand-mère moudjahidine respectée pour sa participation à la lutte contre l'indépendance, les trois amis vont s'organiser pour lutter et se révolter. Les jeunes ont décidé de réagir et de résister contrairement à leurs parents qui ont peur et qui ne soutiennent pas leurs enfants. Dans ce roman les généraux sont ridiculisés,

les militaires sont des lâches et les enfants des héros, les femmes et les filles sont mises en avant. Je vous invite à lire ce livre. » Christine

« Dans ce beau livre plein d'espoir, ce sont les enfants qui prennent l'initiative de la révolte contre l'injustice, pour faire renoncer les généraux à leur projet immobilier. Cette rébellion est racontée par les enfants eux-mêmes et par ceux qui les observent : anciens insurgés de l'indépendance, militaires à la retraite ayant combattu les islamistes de la décennie noire sans oublier la nouvelle génération qui se fait l'écho sur Internet de la fronde des enfants de Décembre, déterminés et intouchables » Sophie



« Nous qui n'étions rien » de Madeleine THIEN - Chine

« C'est un roman familial et historique, qui court sur 70 ans, trois générations, et qui lie deux tragédies qui ont marqué la Chine avec la musique comme fil conducteur. On vit la révolution culturelle de Mao quand les intellectuels et les bourgeois sont déportés vers les campagnes et les camps de travail. Les familles sont brisées, séparées, dispersées... On vit les terribles manifestations des étudiants de la place Tian'anmen à Pékin ... Tous ces événements sont vécus par une famille de musiciens. Pinson, grand compositeur, ne peut plus écrire de symphonie et devient travailleur à la chaîne ... On vit avec Zhuli, jeune violoniste de 15 ans ... On écoute Bach, Prokofiev, Ravel ... On se trouve à Vancouver quand Marie retrouve le livre qui fait le lien entre plusieurs

générations. Je me suis laissée envouter : UN VRAI COUP DE COEUR » Marijo

« Après un début de lecture très difficile (passé/présent se mêlant les prénoms, au départ, furent compliqués à associer mais l'arbre généalogique en début de livre m'a beaucoup aidé), je me suis laissée porter par l'histoire qui nous fait passer par toutes les émotions possibles et m'a permis de découvrir des réalités historiques (effrayables) que j'ignorais. Par ailleurs, l'omniprésence d'une musique qui fut aussi celle de mon enfance m'a beaucoup plu... YouTube a chauffé de Bach à Prokofiev en passant par Ravel. D'un fil de souvenirs à l'autre, je me suis offert un retour dans le répertoire classique de mon enfance. Ce fut une excellente lecture. » Aurore



« La chambre de l'araignée » de Mohammed ABDELNABI- Egypte

Nous sommes en Egypte en 2001. Au cours d'une soirée privée qui se déroule sur un bateau flottant sur le Nil, 52 homosexuels sont arrêtés et emprisonnés pour leur penchant sexuel. Hani est emprisonné pendant plusieurs mois et subit au quotidien maintes tortures physiques et morales. Quand il sort de prison, il est brisé et muet. Il vit seul dans une chambre avec une araignée et raconte sa vie ... enfance... adolescence ... mariage ... paternité.... Sur fond de réalité

documentaire, j'ai aimé ce livre qui est à la fois émouvant, humain, dur ... » Marijo

« C'est un roman touchant sur la rude vie des homosexuels égyptiens, à travers l'histoire d'un Caire arrêlé et violenté par la police égyptienne, soucieuse de donner des gages aux intégristes religieux. Mais ce roman n'est pas le simple récit documentaire de cette lamentable affaire, c'est un roman intime, écrit dans une langue élégante, lyrique, c'est un plaidoyer humaniste, une invitation à la tolérance. » Sophie



« Bleue » de Maja LUNDE - Norvège

« Cette histoire se conjugue assez bien avec le scénario catastrophe que nous sommes en train de vivre... cauchemar et réalité... en somme ... comme pour nous habituer à certaines éventualités.... Mais bon, positifs !! » Martine

« C'est un livre sonnette d'alarme ! Une fable dystopique et écologique. Chaque chapitre se passe en différents lieux et

différentes époques : un drame écologique en Norvège en 2017 et des réfugiés climatiques en 2041, dans le sud-ouest de la France. Les personnages sont très intéressants et cette histoire est noire mais palpitante. » Chantal

Agenda :

Fermeture de la bibliothèque

Du 31 juillet au soir au 28 août au matin

Vente publique de livres

Samedi 12 septembre - devant la bibliothèque - 10h30/12h30

Club de lecture

À la bibliothèque - Mardi 22 septembre - 18h30

Club des bébés lecteurs

À la bibliothèque - Mercredi 23 septembre - 10h30/11h30 - « Nature et formes »

sur inscription

Atelier PhiloZ'enfant

À la bibliothèque - Mercredi 30 septembre - 10h30

sur inscription

Drive bibliothèque

Depuis le 2 juin dernier et sa réouverture sans public, la bibliothèque propose un service de « drive » qui vous permet de venir retirer des documents pré-réservés, aux horaires habituels.

Mode d'emploi :

1) Je choisis

Les abonnés du réseau peuvent emprunter jusqu'à 10 documents par carte (livres, revues, cd, hors prêts de jeux)

- > catalogue en ligne : selon vos recherches
- > une sélection surprise : selon votre âge et vos goûts
- > conseils personnalisés sur rendez-vous : pour les lecteurs sensibles

2) Je réserve

- > en vous connectant sur votre compte du portail « en voiture Simone » : <https://www.biblio-simone.fr>, avec votre numéro de carte et mot de passe : année de naissance
- > par mail : bibliotheque@saint-medard-deyrans.fr
- > par téléphone pour les prises de RDV : 05 56 72 64 34

3) Je retire ma commande

- > après réception du mail de confirmation
- > aux horaires habituels
- > je dépose mes retours dans les bacs prévus à cet effet

Conditions d'utilisation :

- > 1 personne par foyer, dans la mesure du possible
- > Fréquentez plutôt votre bibliothèque de rattachement et réservez en priorité des documents lui appartenant.
- > Pensez à préciser vos noms/prénoms/âges et goûts (genres et thèmes : romans, documentaires...)
- > Les conseils personnalisés sont réservés aux rendez-vous dits sensibles (pas d'accès internet et / ou personnes fragiles).
- > Les livres rendus restent enregistrés sur votre carte pendant 10 jours (temps de quarantaine)
- > Retours seuls possibles, sans temps d'attente



La « Fête de la rentrée »

Samedi 29 août à partir de 18h30, place de la Loi 1901 (sous réserve des restrictions sanitaires)
Programme détaillé sur le flyer ci-joint

Festival de la Science

Pour la sixième année consécutive, la commune organise le festival « E=Eurêka », rendez-vous des curieux et des passionnés de science de tous âges. Cette manifestation gratuite et conviviale, qui a pour but premier de susciter la rencontre entre le public et des amateurs ou professionnels, se tiendra le **samedi 3 octobre à la salle des fêtes**. Au programme, des expérimentations, des expositions, des ateliers... pour découvrir le monde des sciences d'une manière ludique. Un seul mot d'ordre : **sciensibilisez-vous !**



Infos locales

Feux de forêt : préservons la forêt et les espaces naturels grâce aux bons comportements !

Après plusieurs semaines passées chez soi, l'envie de profiter du grand air est forte. Il est essentiel de respecter certains bons comportements afin d'éviter tout départ de feu, que ce soit en forêt ou près de zones de nature comme les friches, les champs, les landes, les bords de route... Avec les conditions météorologiques de ces derniers mois, les sols et la végétation sont très secs. Les espaces naturels pourraient s'enflammer rapidement. Pour limiter le risque, il convient d'adopter de bons gestes : ne faites pas de barbecue et ne jetez pas de mégots aux abords de zones de nature, ne stockez pas de combustibles près des habitations. **En cas d'incendie, appelez les pompiers (18) ou les urgences (112 ou le 114 destiné aux sourds et aux malentendants)** et restez bien dans votre maison.



COVID-19

En l'absence de traitement, la meilleure des protections pour vous et vos proches est, en permanence, le respect des mesures barrières et de la distanciation physique. En complément, portez un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée.



Pour bien vivre ensemble

Afin de préserver notre qualité de vie, il est indispensable de savoir cohabiter en respectant certaines règles de savoir-vivre :

- > les travaux bruyants sont autorisés uniquement : les jours ouvrables de 8h30 à 12h / de 14h30 à 19h30 / samedis de 9h à 12h / de 15h à 19h / les dimanches, et jours fériés de 10h à 12h.
- > la propreté des trottoirs et caniveaux jusqu'au fil d'eau incombe aux résidents. Ne jetez rien dans les caniveaux et avaloirs.
- > Les poubelles (containers), une fois ramassées, doivent être retirées des trottoirs.

- > Les feux de jardin sont interdits toute l'année (arrêté préfectoral du mois de juillet 2005).
- > Les animaux doivent être tenus en laisse dans les espaces publics et leurs déjections doivent être ramassées par leurs propriétaires.
- > L'élagage des arbres et des haies incombe au riverain, propriétaire ou locataire. Il doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur le domaine public.
- > Le stationnement des véhicules est interdit sur les trottoirs car ils sont réservés aux piétons.

La MAM « Le Jardin des P'tits Pandas »



Il y a quelques mois maintenant, la maison d'assistantes maternelles (MAM) située chemin des Sables a été reprise et renommée par deux assistantes maternelles de la commune. Désormais, Christine DUBOURDIEU et Florence BORDACHAR accueillent les tout petits dans « Le Jardin des P'tits Pandas ».

Ces deux professionnelles officiaient auparavant chacune à leur domicile. C'est une envie de continuer ce métier, dans un lieu dédié aux enfants, qui les a amenées à se lancer. Le métier a évolué et aujourd'hui en se regroupant en MAM, les assistantes maternelles ont le sentiment d'être moins isolées, de partager les responsabilités et de séparer vie professionnelle et vie personnelle, ce qui était leur souhait.

C'est ainsi qu'en janvier dernier, après quelques réaménagements intérieurs, elles ont pu accueillir leurs premiers enfants. En effet, tout a été pensé pour leur confort et leur bien-être. La décoration a été refaite, les meubles et jouets ont été changés.

Christine et Florence accueillent les enfants de 7h45 à 18h. Les journées sont bien rythmées entre les jeux, les promenades, les repas, les siestes, les gouters et les câlins ! Les enfants sont aussi initiés à la communication signée non verbale, qui leur permet d'exprimer leurs besoins et émotions. Elles ont un projet jardinage et poules, afin d'éveiller les enfants à la nature et à l'environnement. Enfin, elles aimeraient faire venir des intervenants au sein de la MAM, pour faire découvrir de nouveaux univers aux petits.

Bonne chance à nos deux saint-médardaises dans leur « Jardin des P'tits Pandas » !

Le Jardin des P'tits Pandas

7, chemin des Sables

Florence 06 78 70 00 92 / Christine 06 71 25 23 99



Maria LAMBERT : psychologue / psychothérapeute



Maria LAMBERT, psychologue clinicienne et psychothérapeute familiale et de couple, officie depuis octobre 2019 dans le cabinet médical rue des Cyprès. Agée de 42 ans, mariée et maman de deux filles, cette praticienne a une expérience dans de nombreux domaines.

Arrivée à Bordeaux pour faire ses études, elle a ensuite travaillé plusieurs années en région parisienne en milieu hospitalier, puis en outremer en libéral, avant de s'installer définitivement dans la région. Aujourd'hui, après s'être implantée dans le secteur en travaillant notamment pour les structures multi-accueil de la Communauté de Communes de

Montesquieu, elle a souhaité se poser. Elle consulte les mercredis et samedis, sur rendez-vous. Ses prises en charge s'adressent aux enfants, adolescents, adultes, couples et familles. Son expérience professionnelle permet d'apporter à ses patients une aide personnalisée.

Le fait d'exercer dans un cabinet pluridisciplinaire lui permet aussi, en raison d'un fort relationnel avec ses confrères, de pouvoir correctement orienter les patients. Elle exerce aussi à l'hôpital Robert Picqué, au service de réanimation, où elle épaula les malades, les familles et les équipes.

Bienvenue à cette professionnelle de la santé sur notre commune.

Maria LAMBERT

16, rue des Cyprès

06 22 97 01 64

Agenda

Août / Sept 2020

- > Samedi 29 août
- Fête de la rentrée - à partir de 18h30 - place de la Loi 1901
- > Mardi 1^{er} septembre
- Rentrée des classes
- > Samedi 12 septembre
- Vente publique de livres - 10h30/12h30 - bibliothèque
- > Dimanche 20 septembre
- Vide grenier (Dynamic's club + Comité des Fêtes) - place de la Loi 1901
- > Mardi 22 septembre
- Club de lecture - biblio - 18h30
- > Mercredi 23 septembre
- Club des bébés lecteurs - biblio - 10h30/11h30
- > Mercredi 30 septembre
- Atelier PhiloZ'enfant - biblio - 10h30

Journal d'information de Saint-Médard-d'Eyrans
 Dépôt légal : 163/89 - 1400 exemplaires
 Directeur de la publication : **Christian TAMARELLE**
 Comité de rédaction : la commission communication, avec la participation du service jeunesse et des associations saint-médardaises
 E-mail : contact@saint-medard-deyrans.fr
 Infographie : Nathalie LABAT
 Impression : KORUS EDITION
 Bimestriel - numéro 112 - Juin - Juillet 2020
 9 avenue du 8 mai
 33650 Saint-Médard-d'Eyrans
 Site Web : www.saint-medard-deyrans.fr

Imprimé avec des encres à base végétale
 sur du papier issu de forêts gérées
 durablement certifiées PEFC



Aménagement	3
À l'ordre du jour	4
Dossier	6
Les Elections Municipales	
Côté loisirs	8
Du côté des écoles	9
Associations	10
La mairie en prise directe	13
Budget 2020	14
Culture / Bibliothèque / Animations communales	16
Infos Locales	18
Portrait	19
Zoom	20
Mission solidarité couture	

Zoom

Mission solidarité couture

La période difficile que nous traversons est sans précédent. Face à toutes les difficultés rencontrées et sans attendre les dotations promises par les services de l'Etat, la municipalité, en partenariat avec la Communauté de Communes de Montesquieu, a acheté le matériel nécessaire à la confection de masques alternatifs. Ils ont été prédécoupés en amont puis **assemblés par une trentaine de couturières bénévoles.**

Un formidable élan de solidarité s'est donc mis en place sur notre commune pour fabriquer ces masques en tissu, afin de lutter contre la propagation de la Covid-19. **Nous souhaitons mettre à l'honneur et adresser un grand MERCI à toutes ces personnes qui ont donné de leur temps et de leur énergie ! Elles ont ainsi confectionné plus de 3000 masques en un temps record.** Ingrid COMPAN, adjointe, a coordonné le travail remarquable de Monique, Armelle, Yves, Isabelle, Chloé, Catherine, Yolande, Annie, Catherine, Delphine, Carole,

Roseline, Caroline, Céline, Caroline, Christine, Martine, Anne-Marie, Mylène, Nadine, Christine, Annie, Christine Maylis, Marinette, Isabelle, Audrey, Stéphanie, Flavie, Nadine, Martine, Marjorie, Sandrine, Martine, Françoise, Annie, Caroline, Martine et Suzie.

Cette fabrication a donné lieu à une première distribution de deux masques par foyer, effectuée par les membres du Conseil Municipal. Les dotations du Conseil Départemental (3000

masques), de la Métropole (2000 masques), complétées par des masques en tissu, (à nouveau fabriqués par les bénévoles) ont permis une deuxième distribution de quatre masques.



N'oubliez-pas, vacances ou pas, « Portons un masque pour mieux nous protéger ».



Merci à nos couturières bénévoles !